Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration
Québec
Direction générale des politiques et programmes d'immigration et de prospection

Le 4 mai 2021

Monsieur Dory Jade
Directeur général
Association canadienne des conseillers professionnels en immigration
1, rue Yonge, suite 1801
Toronto (Ontario) M5E 1W7

Objet : Réponse à votre lettre du 29 mars 2021 concernant les programmes de gens d'affaires

Monsieur le Directeur général,

C'est avec intérêt que nous pris connaissance de votre lettre du 29 mars dernier à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, madame Nadine Girault, au sujet de l'immigration de gens d'affaires au Québec, laquelle m'a confié le soin de vous répondre.

Le Ministère partage votre conviction que l'immigration, et notamment l'immigration de gens d'affaires, est un levier important pour le développement et la relance économiques du Québec. C'est d'ailleurs la raison fondamentale pour laquelle nous menons actuellement des travaux de révision du Programme des entrepreneurs et du Programme des investisseurs. Ces travaux visent à accroître l'efficacité et la pertinence de ces programmes, dont les objectifs sont respectivement de contribuer au développement d'une base entrepreneuriale québécoise plus dynamique et au développement économique du Québec.

Comme annoncé le 31 mars 2021, la suspension de la réception des demandes dans le cadre du Programme des investisseurs a été prolongée afin de permettre au Ministère de finaliser les travaux de révision du programme et de convenir avec le gouvernement fédéral des modalités requises pour le mettre en œuvre. Bien que l'arrêté publié le 31 mars prévoie la suspension jusqu'au 1er avril 2023, il est souhaité que le nouveau programme entre en vigueur avant cette date, auquel cas un nouvel arrêté ministériel serait publié pour mettre fin à la suspension.

Par ailleurs, malgré la suspension de la réception des demandes dans le cadre du Programme des investisseurs, le traitement des demandes de sélection en inventaire se poursuit et n'a jamais cessé. Ainsi, des placements ont continué et continueront à être faits par des candidats investisseurs et des retombées économiques pour le Québec continueront à être engendrées.

En ce qui concerne le Programme des entrepreneurs, la réception des nouvelles demandes dans le cadre du volet 2 a été suspendue afin de permettre au Ministère d'effectuer des travaux visant à améliorer l'attractivité et l'efficacité de ce volet. Le traitement des demandes en inventaire se poursuit également malgré la suspension.

…2

1200, boulevard Saint-Laurent
5e étage, bureau 5.304
Montréal (Québec) H2X 0C9
514 873-8624, poste 20545
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

S'agissant des seuils maximaux de demandes pouvant être reçus entre le 1er novembre 2020 et le 30 septembre 2021 dans le cadre du volet 1 du Programme des entrepreneurs et du Programme des travailleurs autonomes, il est à noter que les candidats qui démontrent minimalement un niveau 7 selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* ou son équivalent, ne sont pas soumis aux nombres maximaux de demandes et peuvent présenter leur demande de sélection permanente en tout temps entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021.

Les cibles d'admission, dans le cadre des programmes de gens d'affaires comme dans le cadre d'autres programmes d'immigration, sont déterminées en tenant compte, notamment, des orientations et des objectifs fixés au plan annuel d'immigration, des besoins économiques et de main-d'œuvre et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec ou de l'intérêt public. Ces cibles sont fixées par le biais d'exercices de planification pluriannuelle qui font l'objet de consultations publiques.

Enfin, veuillez noter que le projet de règlement modifiant le Programme des investisseurs fera l'objet d'une publication préalable à la Gazette officielle du Québec en temps opportun, afin de permettre à toutes les parties prenantes de formuler des commentaires sur les changements proposés. Le Ministère analysera les commentaires reçus et procédera par la suite, si nécessaire, à des ajustements. Bien sûr, nous analyserons les propositions que vous nous avez déjà fait parvenir, ainsi que celles que vous nous soumettrez lors des publications préalables, le cas échéant.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur général, nos meilleures salutations.

Le directeur général des politiques et programmes d'immigration et de prospection,

Guillaume Vaillancourt